

de ses Bagages ont pris la route de *Bourgoëgne*, & l'autre celle de *Lyon*, qui est celle que la Princesse doit suivre. Comme les Officiers de sa Maison ont représenté qu'ils ne pouvoient faire le voyage avec des Billets de Banque, on a envoyé ordre à tous les Bureaux qui sont sur la route de leur fournir de l'argent comptant en échange de leurs Billets.

Gratifications
accor-
dées par le
Roi.

II. Le Roi par ses Lettres Patentes du 21 Mars, registrées au Parlement, a augmenté de quarante mille livres les appointemens de Gouverneur de *Touraine*, en faveur de Mr. le Comte de Charolois qui est pourvu de ce Gouvernement. Sa Majesté a aussi gratifié d'une somme de deux cens mille livres le Prince de Courtenay, & la pension dont jouit le Maréchal de Berwick, a été augmentée de vingt mille livres en considération de ses services.

Mr. le Chevalier de Pezeux Lieutenant General des Armées du Roi a été nommé pour commander les Troupes qui sont dans les Provinces de *Bourbonnois*, *Nivernois*, *Berri*, & la *Marche*.

Reglement
touchant le
Commerce
avec l'An-
gleterre.

III. Il y eut le 9. Conseil de Regence qui dura trois heures entieres, où Mr. Law fut appelé, & on y débatait plusieurs points concernant le Commerce étranger, & celui du dedans du Royaume. On a publié depuis la tenuë de cette Assemblée un Arrêt du Conseil du 27. Janvier dernier, portant, *Que le Reglement rendu en 1701. touchant le Commerce avec l'Angleterre seroit exécuté ; avec défense de recevoir dans le Royaume aucunes Marchandises, autres que celles au crû*